

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 11
TN.2/SECRET/2/Add.1
11 janvier 1951.
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

NEGOCIATIONS TARIFAIRES
Torquay

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Canada

Addendum

La délégation canadienne estime avoir un intérêt substantiel dans les modifications que Cuba se propose d'apporter aux concessions sur les positions de son tarif ci-après énumérées, qui ont été primitivement négociées avec des pays autres que le Canada:

<u>Position tarifaire</u>	<u>Désignation des produits</u>
156-F	Papiers transparents en cellulose ou en dérivés de la cellulose, ordinaires ou colorés, imprimés ou non, de formats divers ou en rouleaux.
291-A	Biscuits ordinaires, c'est-à-dire composés de farine, sel et eau, avec ou sans graisse.
291-B	Biscuits fins de toute sorte, y compris ceux dans la préparation desquels entrent le beurre, les oeufs, le sucre, les essences ou sucreries de toute sorte, ainsi que ceux fabriqués avec du chocolat, du beurre de cacao, des amandes, des noix ou des articles de confiserie de toute sorte (à la condition qu'ils ne contiennent pas plus de 20 % de chocolat ou de confiserie), y compris le poids du contenant immédiat.
302	Corne, baleine, os et corozo; ainsi que galalithe, résines synthétiques, cellulose, acétate de cellulose et autres matières plastiques à base de cellulose, y compris toutes les matières et tous les articles qui constituent des imitations de ceux repris à la présente position et à la position 301, à l'état solide, avec ou sans remplissage:
302-A	Bruts ou en plaques ou bandes, importés comme matière première, et bandes et plaques laminées ou non.
302-B	Boutons ayant un diamètre de 2 centimètres ou moins.

Position tarifaire

Désignation des produits

302-C

Boutons ayant un diamètre de plus de 2 centimètres.

302-F

Autres produits manufacturés imitant les matières reprises à la lettre D et à la position 301, y compris les articles en galalithe, résines synthétiques, acétate de cellulose et autres matières plastiques en cellulose, à l'état solide, avec ou sans remplissage, lorsque ces articles ne constituent pas des ornements personnels ou des articles de fantaisie.